## RESSOURCE Les parties prenantes selon R. E. Freeman

La définition la plus large, et certainement la plus connue et la plus utilisée également, est celle de R.E. Freeman (1984) selon laquelle « une partie prenante dans l'organisation est tout groupe d'individus ou tout individu qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels ». Il schématise les parties prenantes de la façon suivante :

## **AUTEUR**

R. Edward Freeman, né en 1951 à Colombus en Géorgie, est un universitaire américain, particulièrement connu pour ses travaux sur la théorie des parties prenantes.



A. Mullenbach-Servayre, « L'apport de la théorie des parties prenantes à la modélisation de la responsabilité sociétale des entreprises », La Revue des Sciences de Gestion, n° 223, 2007.

## **Les différents types de parties prenantes**

On distingue les parties prenantes primaires et les parties prenantes secondaires en fonction de leur importance et de leur degré de priorité pour l'entreprise.

## PARTIES PRENANTES SECONDAIRES

